



Responsabilité, assurance accident et vol

Les concurrents participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol. Tous les participants doivent être personnellement assurés. Tous les participants se conformeront à la Loi sur la circulation routière, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident. De plus, tous les participants se conformeront aux instructions des organisateurs, de la police, des pompiers et des bénévoles disposés sur le parcours.

Protection des données

Par son inscription à la course, le concurrent donne son autorisation à la publication éventuelle de son nom, prénom, année de naissance, lieu de domicile, numéro de dossard, temps de course et classement. Cette autorisation s'étend à la publication de ces informations dans les médias écrits et électroniques ainsi que pour la diffusion sonore faite par le speaker de la course. Cette autorisation s'applique également aux concurrents inscrits par un tiers. Les photos et films réalisés dans le cadre de notre manifestation peuvent être utilisés pour des médias écrits et électroniques ainsi que pour nos propres moyens promotionnels ou des livres. Ils ne donnent droit à aucune indemnisation.